

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2014

---

La séance est ouverte à 9 heures par M. **Yves GENTHON, Président**.  
La liste des présents et des excusés est jointe en annexe.

### Accueil par le Président

---

Après avoir remercié Sylvie PEIGNAUX pour l'organisation de la journée, le président accueille les représentants des offices départementaux constatant et se félicitant de la forte participation à cette journée. Il remercie également, de leur présence, **Marie-Françoise MANIERE**, Présidente de l'UNSA Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes et **Jacques LETORT** Vice-Président de la FFB, représentant le Président **Jacques CHANUT**, empêché, à qui il passe la parole.

### 1. Interventions des présidences de tutelles

---

**Jacques LETORT** décrit la situation du secteur du bâtiment, commente les dernières décisions du Gouvernement et conclut sur 3 sujets de préoccupation : la concurrence déloyale, la contrefaçon, les délais de paiement.

**Marie-Françoise MANIERE** dit ne pas partager l'optimisme sur le plan de relance du bâtiment. Elle justifie ses craintes par des exemples, appuyant sa démonstration sur des articles du code de la construction qu'elle commente pour en montrer le caractère potentiellement défavorable. Elle aborde aussi d'autres sujets : le crédit d'impôt, le projet de loi sur les professions réglementées, les économies sur le coût de la construction.

### 2. Tour de Table des Offices Départementaux

---

Paul-François LUCIANI, Vice-Président de l'OGBTP, procède à un tour de table des Offices Départementaux, nombreux à participer à cette Assemblée Générale.

Chaque participant est invité à se présenter puis à indiquer les attentes, les thèmes d'étude et les projets de l'Office Départemental qu'il préside ou représente.

Les interventions montrent que les Offices se réunissent régulièrement, se penchent sur des sujets intéressants, mènent des études... De quoi justifier amplement leur existence.

Il arrive que plusieurs Offices travaillent sur le même thème : il en est ainsi du BIM ou maquette numérique, sujet retenu pour cette journée.

Jean-Pierre ANQUETIL, responsable du Comité Technique de l'OGBTP, conclut en rappelant qu'il attend les contributions pour répertorier les thèmes traités par les Offices.

Le **BIM**, aussi appelé **maquette numérique**, fait l'actualité. Simple effet de mode ? Nouvelle évolution dans nos pratiques ? Petite révolution ?

L'OGBTP a souhaité à l'occasion de son Assemblée Générale, dresser le tableau de cet outil. Quel est-il ? En quoi pourrait-il modifier les manières de travailler des architectes **avec** les entreprises et vice et versa, problématique au cœur des réflexions que mène l'OGBTP.

**Pierre MIT**, Président de l'UNTEC, introduit (et conclut) le sujet, traité en quatre interventions suivies d'un débat.

Les communications reprennent la chronologie habituelle d'une opération en faisant intervenir :

- **Julien DUBOIS**, géomètre expert, Président du Cabinet PIERRE BLOY
- **Olivier CELNIK**, architecte Z.STUDIO Paris, enseignant
- **Pierre MIT**, économiste de la construction, Cabinet MIT
- **Anne MANIER**, entreprise ISORE BATIMENT.

### • Préambule de Pierre MIT : L'univers du BIM

Depuis la définition du besoin jusqu'à la fin de vie du bâtiment, les phases d'étude, de réalisation et d'exploitation font naître d'innombrables besoins documentaires.

Prenons l'exemple de l'**automobile**. Le cycle de vie d'une automobile comprend les étapes suivantes : fabrication, distribution, utilisation, fin de vie, valorisation, matière première, à nouveau fabrication...

Dans le **monde de l'automobile** (de l'aéronautique...), on part du principe que tous les ouvrages réalisés le sont à partir d'un puzzle, d'un assemblage de pièces, chaque élément ayant une dénomination, un identifiant, une dimension, une localisation, une fonction, un dénombrement, une valeur, une provenance, une durée de vie, des caractéristiques physiques, chimiques, mécaniques...

Cet ensemble d'informations évolue dans un système de communication où la traçabilité, la pérennité, l'accessibilité à l'information, sont assurées à tous les stades, et avec une graduation du niveau de l'information qui correspond aux attentes de l'utilisateur de la donnée.

Maintenant transposons au **monde de la construction**. On ne fait plus de maquette en bois, comme pour l'automobile. Mais pour un bâtiment il vaut mieux faire appel à la notion de « Lego » plutôt que de puzzle, car elle permet de mieux appréhender la notion de la 3D.

Ce «Lego»® est composé de pièces, d'objets identifiés à partir d'une nomenclature (poteau, poutre, plancher, mur, porte, fenêtre, luminaire, appareil sanitaire,...) établie sur la base du format IFC *Industry Foundation Classes*. A chaque objet sont rattachées des propriétés, qui tout au long du cycle de vie d'une construction, doivent pouvoir être créées, modifiées et consultées. Ainsi toutes les informations techniques sont contenues dans un seul fichier.

L'ensemble de ces objets au format IFC constitue la maquette numérique ou BIM (*Building Information Modeling*), deux termes synonymes pour Pierre MIT.

### • Exposé de Julien DUBOIS : le BIM et le Géomètre-Expert

Le géomètre travaille avec :

- Un système de géo-référencement (le RGF93 Réseau Géodésique Français 1993), d'exactitude centimétrique) : le réseau national TERIA, initié en 2005 en France par l'Ordre des Géomètres-Experts est l'outil indispensable pour tous les travaux de géo-référencement ;
- Des relevés d'architecture à but de modélisation 3D enrichis d'informations sur les différents « objets » du bâtiment ;
- Un scanner 3D, dont l'utilisation se développe dans la profession.

Julien DUBOIS explique le principe du scanner 3D. Au moyen d'un balayage laser, on obtient un nuage de points bruts dans un champ visuel de 360°x270° (à cause du pied). Ce nuage est colorisé par un appareil photo couplé au scanner. Si on fait des couches de 1 cm, on obtient l'intérieur, puis avec des coupes verticales, on obtient les façades. On a alors le bâtiment en 3D : on peut entrer à l'intérieur et le visualiser du sol au plafond.

Des images de ces nuages de points, prises à Paris, sont montrées par M. DUBOIS : la Place Vendôme, l'Eglise Saint-Hippolyte, le Sacré-Cœur. Cette technique permet des visites virtuelles interactives : on rentre dans le bâtiment et on visite les étages...

La modélisation 3D s'obtient de deux manières :

- A partir de fonds de plans DWG (abréviation de DraWinG, littéralement dessin) : DWG est un fichier de format binaire utilisé pour stocker des données et métadonnées 2D et 3D ;
- A partir du nuage de points, avec les logiciels REVIT et AutoCAD Architecture.

#### • **Exposé d'Olivier CELNIK, architecte, enseignant**

Fondateur de l'agence Z.STUDIO, directeur-associé de celle-ci, Olivier CELNIK est également enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine et à celle de Versailles, et élu au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France (CROAIF) au sein duquel il intervient dans deux champs :

- le champ professionnel, comme coordinateur du groupe de travail Numérique et BIM,
- le champ institutionnel, comme membre du groupe de travail *Formation initiale-Ecole-Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en Nom Propre* ;

Il est aussi codirecteur du *Mastère Spécialisé BIM* à l'Ecole des Ponts Paris Tech.

Olivier CELNIK fait une distinction entre maquette numérique et BIM.

La **maquette numérique** est l'objet que l'on fabrique lorsqu'on travaille en agence avec ArchiCAD, qui n'est pas une nouveauté puisqu'il existe depuis 1984. Avec ArchiCAD l'architecte se concentre sur son métier qui est de bâtir un projet au lieu de faire du dessin avec une planche électronique.

Le passage au **BIM** se fait lorsque la maquette virtuelle unique est mise à la disposition d'interlocuteurs, qui s'en servent sans avoir à redessiner quoi que ce soit : ils peuvent la regarder, l'enrichir, y ajouter de l'information ou des éléments...

Ainsi, le BIM consiste en une approche transversale globale, une approche « système » intégrée pour la conception, la construction, la maîtrise d'ouvrage, la gestion du cycle de vie et la maintenance des bâtiments.

Olivier CELNIK évoque les aspects contractuels : comment adapter les contrats de construction au BIM (titre d'un article de Frédéric GILLION, paru dans Le Moniteur du 6 juin 2014).

En conclusion : le BIM, c'est 20% de technique et 80% d'humain.

A noter qu'un ouvrage intitulé *BIM et maquette numérique d'architecture* est paru en juin 2014 coédité par le CSTB et les Editions EYROLLES. Quelque 140 professionnels y ont contribué sous la direction d'Olivier CELNIK et Eric LEBEGUE.

#### • **Exposé de Pierre MIT, économiste de la construction**

Les différents coûts au cours du cycle de vie d'un ouvrage sont le résultat d'un besoin qui génère un programme, qui donne lieu à un projet architectural. Ce projet est économiquement basé sur deux points fondamentaux qui régissent le métier d'économiste de la construction :

- Le contenant : la contenance, la capacité, la surface, le volume, les quantités... le métré ;
- Le contenu : la nature des composants liée à l'usage et à l'image, la définition des produits... la prescription.

L'économie de la construction ne peut se pratiquer que si l'on maîtrise ces deux points.

L'économiste récupère la maquette numérique (le contenant) auprès de l'architecte, renseigne le contenu et met un prix avec un descriptif. Le tout est envoyé à un entrepreneur qui sélectionne un élément sur lequel il va trouver tous les renseignements et qui fera de même avec chaque élément qui lui incombe.

#### • **Exposé d'Anne MANIER, entreprise ISORE BATIMENT**

ISORE BATIMENT est une entreprise de réhabilitation tous corps d'état, spécialisée dans la réhabilitation de façade et l'isolation par l'extérieur de logements collectifs. Répondant aux besoins des clients, elle a su développer une double expertise : la réhabilitation TCE de collectifs en milieu occupé et la rénovation énergétique, esthétique et fonctionnelle de l'enveloppe du bâtiment.

Créée en 1989 en Mayenne près de Laval, elle emploie aujourd'hui 100 personnes (dont 15 cadres et 25 techniciens-agents de maîtrise) et réalise un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros (CA multiplié par 3,5 en 10 ans). Elle est lauréate 2014 du Trophée régional du développement durable des Pays-de-la-Loire.

Chez ISORE, le BIM est actuellement en phase d'implantation ; le déploiement interviendra en 2015. Anne MANIER liste les quatre raisons qui ont décidé l'entreprise à adopter le BIM.

##### - **Gains de productivité**

- En phase d'**appel d'offres** : meilleurs délais de réponses.
- En phase de **préparation de chantier** : meilleure compréhension du client, gain de temps pour la réalisation des plans, rapidité des changements, moins d'erreurs liées à la ressaisie, amélioration de la synthèse entre les corps d'état. Important à noter :  
Cas de la rénovation : la maquette doit être réalisée sur la base d'un relevé de cotes.  
Cas du neuf : la maquette doit être mise à jour avec les plans béton.  
La maquette doit être mise à jour tout au long de la phase de préparation de travaux.
- En phase de **chantier** : compréhension plus rapide du projet par l'équipe travaux, moins d'erreurs.

- **Qualité du travail** : consistance des vues, qualité du contenu.

- **Efficacité** : on a directement les quantités à commander et les plans de fabrication, à condition que la maquette soit vraiment à jour ; on peut alors l'envoyer au fabricant.

- **Compétitivité** : innovation, valeur ajoutée de nos techniciens Méthodes.

Anne MANIER indique pour conclure quelles sont **les attentes de l'entreprise**, en particulier **la nécessité d'instaurer des règles car la façon de travailler va changer** :

- **Protocole d'échanges de données**,
- **Le qui fait quoi** et les règles d'utilisation de la maquette,
- **La «granulométrie»** : les informations à mettre sur la maquette ne doivent pas être trop détaillées.

#### • **Conclusion de Pierre MIT**

La France comme beaucoup d'autres pays se place dans l'univers suivant : **open BIM, pas de format propriétaire, open data** et application du **format IFC**.

Le format IFC et sa mise en application au niveau mondial sont l'affaire de BUILDINGSMART. Pour la **zone francophone** l'action est relayée par **MEDIACONSTRUCT**.

Pierre MIT liste sans s'attarder faute de temps, les **initiatives** prises en **France** et dans l'**Union Européenne** quant au BIM ou au numérique. Nous en présentons ici un certain nombre avec des détails et en explicitant les sigles ou acronymes de leurs appellations.

## **Appel à projets TIC & PME 2015 : BIM 2015**

Le projet BIM 2015 a été retenu lors du 2<sup>ème</sup> appel à projets TIC technologies de l'information et de la communication et PME, lancé en 2012 par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. D'une durée de deux ans, il a pour objectif de développer des actions très concrètes, capables de lever réellement des barrières dans la voie du déploiement du BIM dans les PME. Il s'articule autour de deux volets majeurs :

- **Devis et BIM** (volet animé par la FFB)  
Il s'agit de mettre en place des outils et des procédés qui permettront aux acheteurs publics et aux entreprises soumissionnaires de communiquer en électronique de façon sereine et pérenne, en s'appuyant sur la technologie et sur l'interopérabilité qu'offre naturellement la maquette numérique.
- **Certification des logiciels** (volet animé par le CSTB)  
L'ambition est ici de renforcer la confiance des utilisateurs dans les outils BIM proposés par les éditeurs, en garantissant la qualité et la fiabilité des outils-métier français par une procédure et un label reconnu internationalement.

## **PUCA/ADEME : Corpus de clauses contractuelles entre partenaires du BIM (« clausier »)**

Cette action préfigure l'établissement, en liaison étroite avec les professionnels, d'un corpus des droits et devoirs des utilisateurs du BIM. L'ADEME et le PUCA Plan Urbanisme Construction Architecture (Ministère du Logement et de l'Egalité des territoires) ont publié un appel d'offres relatif à la *Constitution d'un corpus de clauses contractuelles destiné à sécuriser les relations entre les partenaires d'un projet conçu en maquette numérique*. Le jury a retenu la proposition du groupement constitué autour de l'association ASTUS Construction.

L'ADEME a donné ensuite à l'association MEDIACONSTRUCT une mission pour s'assurer que les propositions remises par ASTUS Construction respecteront la neutralité du « clausier » vis-à-vis des solutions technologiques et qu'elles satisferont aux exigences d'indépendance et de neutralité de l'Administration.

## **PUCA/PREBAT : Bonnes pratiques et expérimentations « BIM-maquette numérique »**

Le PUCA Plan Urbanisme Construction Architecture du ministère du Logement a lancé avec ses partenaires un appel à propositions d'expérimentations et de recueil de bonnes pratiques autour de la mise en œuvre du BIM dans le cadre du groupe projet « BIM – Maquette Numérique » du PREBAT.

Le PREBAT Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation sur l'énergie dans le BATiment, a été mis en place pour apporter aux professionnels et aux particuliers des solutions nouvelles et performantes pour la modernisation durable des bâtiments existants et la réalisation des bâtiments neufs de demain à énergie positive.

## **MINnD : Modélisation des informations interopérables des infrastructures durables**

Le Projet National MINnD est un projet de recherche et de développement collaboratif, pour la modélisation des informations dans les infrastructures.

Un Projet National est une procédure spécifique de mise en œuvre de la R&D collaborative dans le domaine de la construction, soutenue par le MEDDE Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, dans le cadre du Réseau Génie Civil et Urbain de ce Ministère. Les programmes de recherche lancés sous le label des Projets Nationaux rassemblent, sur la base d'un engagement volontaire, tous les acteurs de la construction.

## **AFNOR/Référentiel PP BIM : propriétés des produits et systèmes de la construction**

Dans le cadre du programme de normalisation CoS 04-Construction et Urbanisme, l'Afnor travaille sur le référentiel PP BIM qui couvre la catégorisation et la gestion des propriétés des produits et équipements de construction pour la maquette numérique bâtiment (BIM) et d'autres applications numériques. Seront retracées les propriétés des produits, leurs données techniques, les performances et globalement toutes les données catalogues et les métadonnées associées, tels que laboratoires d'essais, référentiels...

L'objectif est d'enrichir la maquette numérique avec des données produits qui permettent le calcul de la performance des ouvrages en conception, leur construction et leur exploitation sur la base des performances des produits mis en œuvre.

## **Comité Européen de Normalisation : le CEN BT WG 215. groupe de travail BIM**

L'idée de généraliser le BIM au niveau européen progresse. Le Comité Européen de Normalisation CEN vient donc de créer un groupe de travail (working group WG) rattaché au Bureau Technique BT, dédié au BIM : d'où le nom de CEN BT WG 215.

La délégation française apportera les travaux normatifs PP BIM (Propriétés des produits pour le BIM) qui fonctionnent de pair avec les normes IFC ISO 16739. Les IFC permettent de décrire partiellement des objets, tels fenêtres, espaces, murs et leurs relations. Maîtriser des descriptions complètes, tel est l'objectif à atteindre grâce aux travaux normatifs français et européens.

## **Directive européenne « Marchés publics » : utilisation du BIM**

Le 15 janvier 2014, le Parlement européen a adopté une directive qui recommande l'utilisation de processus numériques tels que la modélisation des données du bâtiment, BIM ou maquette numérique, pour les appels d'offres et concours de projets publics. C'est un grand pas en avant dans la dématérialisation des procédures.

Une fois la directive transposée, chaque état membre pourra encourager, spécifier ou rendre obligatoire d'ici à 2016 l'utilisation du BIM pour les projets de constructions financés par des fonds publics.

## **Plan Bâtiment Durable : Groupe de travail « BIM et Gestion du patrimoine »**

Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, a confié à Frank HOVORKA (Caisse des Dépôts) et Pierre MIT (UNTEC) une mission sur la maquette numérique visant à organiser la concertation entre les acteurs de la filière. Un groupe de travail *BIM et Gestion du Patrimoine* a été formé et un rapport a paru en mars 2014 intitulé *Un avatar numérique de l'ouvrage et du patrimoine au service du bâtiment durable : le Bâtiment et Informations Modélisés (BIM)*.

La maquette numérique n'est efficace que si elle est adoptée à tous les stades : programmation, conception, construction, exploitation jusqu'à la déconstruction. C'est pourquoi les gestionnaires de patrimoine ont été associés aux travaux très en amont.

Pour contourner les obstacles au développement de la maquette numérique, il faut donner de la valeur à l'information qu'elle contient et la calibrer convenablement pour parvenir à un outil utilisable par tous les acteurs.

## **CDC : Livre blanc « Maquette numérique et gestion patrimoniale »**

Le livre blanc « Maquette numérique et gestion patrimoniale - Préparer la révolution numérique de l'industrie immobilière » a été réalisé par le CLUSTER ECO-HABITAT - le réseau des acteurs de l'éco-construction en Poitou-Charentes, et par ALMADEA (Conseil en Stratégie Immobilière et Systèmes d'Informations Patrimoniaux) à la demande de la CDC Caisse des Dépôts et Consignations. Il est sorti en

mai 2014.

Réalisé en parallèle des travaux du groupe de travail « BIM et Gestion du patrimoine » du plan Bâtiment Durable, co-piloté par Pierre MIT et Frank HOVORKA, ce livre blanc poursuit les objectifs suivants : identifier les freins à la mise en œuvre de la maquette numérique par les gestionnaires de patrimoine, illustrer les gains procurés aux maîtres d'ouvrage, donner des repères méthodologiques pour réussir ses projets, mettre en valeur des cas concrets, préparer des expérimentations et la diffusion des bonnes pratiques.

### **Plan Bâtiment Durable : Groupe de travail sur la carte vitale du logement**

Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable, a demandé à Emmanuel CAU, Vice-Président de la région Nord-Pas-de-Calais et à André POUGET, Bureau d'études POUGET Consultants, de conduire un groupe de travail autour du sujet *Rénovation des logements : du diagnostic à l'usage*, avec pour objectif de concourir à l'élaboration de la « carte vitale du logement », outil de mutualisation et de suivi dynamique des informations sur un bâtiment.

Le groupe de travail, dans son rapport *Inventons ensemble la carte vitale du logement* d'octobre 2014 propose la création d'un outil numérique permettant une meilleure gestion des informations du logement et une amélioration de la qualité de ce dernier, notamment de ses caractéristiques environnementales. Cet outil a été nommé *carte vitale* mais cette appellation n'est pas figée.

Le groupe de travail plaide pour que la « carte vitale » assure transparence, fiabilité et pérennité des informations, avec une utilisation ouverte, collaborative, incrémentale et une standardisation des données.

### **Plan Bâtiment Durable : Groupe de travail "Rénovation énergétique et filière bâtiment"**

A la demande du Président du Plan Bâtiment Durable, Sabine BASILI, Vice-Présidente de la CAPEB, et Ingrid NAPPI-CHOULET, Professeur-chercheur à l'ESSEC Business School, ont co-piloté un groupe de travail chargé d'étudier la question de l'adaptation des petites entreprises de la filière bâtiment (architectes, bureaux d'études, économistes de la construction, entreprises de travaux,...) aux nouvelles exigences du marché de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel privé.

Le rapport du groupe de travail, intitulé "Rénovation énergétique et filière bâtiment" a été remis en juillet 2014.

Dans l'objectif d'une meilleure mise en œuvre de la performance énergétique, l'ensemble de la filière s'accorde sur la nécessité de faire évoluer l'approche verticale, globalement en place actuellement, en une approche plus transversale et collaborative. Cette nouvelle approche organisationnelle nécessite une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs de la filière afin que tous puissent travailler ensemble. Cette évolution devrait participer à l'amélioration de la productivité des entreprises et de la maîtrise d'œuvre.

C'est dans cette optique que le rapport développe deux grandes typologies de propositions :

- l'une dédiée aux modes organisationnels et à leur optimisation ;
- l'autre dédiée aux outils numériques d'information et de sensibilisation.

Pour terminer Pierre MIT rappelle plusieurs **événements récents**, notamment :

- La mise en place du mastère spécialisé « BIM Conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures » à l'**Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**,
- La nomination de Monsieur **Bertrand DELCAMBRE** comme Ambassadeur « Numérisation du monde la construction ».

- **Débat**

Juste avant l'ouverture du débat, **Marie-Françoise MANIERE** puis **François PELEGRIN**, tous deux présents à la tribune, se prononcent en faveur de la pratique du BIM. L'UNSFa a créé un groupe de travail sur le BIM. François PELEGRIN qualifie le BIM de *Bouleversement Interprofessionnel Majeur* gagnant-gagnant : si pour l'instant il génère des coûts, il produira ensuite des bénéfices. C'est un outil commun qui par la transparence qu'il instaure crée de la confiance. Il permet de s'attaquer aux 10-15% de gaspillages annuels en non-qualité. Il a une valeur marchande : **le maître de l'ouvrage doit l'acheter.**

Le débat proprement dit a suscité des questions fort intéressantes. En voici quelques-unes.

Le BIM engendre-t-il de la **qualité architecturale** ? Si on l'utilise trop en amont, on peut aboutir à des effets pervers car on peut être berné par la belle maquette d'un projet qui n'est pas de la meilleure conception architecturale.

- Cette crainte est largement injustifiée : le BIM est un outil à la libre disposition de tous les intervenants, utilisable pour tous les projets. Il ne peut rendre meilleur un projet qui ne l'est pas. Il fait apparaître les défauts éventuels pour qu'ils soient corrigés.

Le BIM permet d'améliorer la conception d'un ouvrage mais si on désigne l'**entreprise** trop tardivement, ne risque-t-on pas de la traiter en un **simple exécutant** ?

- La maquette numérique revient à construire virtuellement avant de construire sur le terrain. Cela ne fait pas de l'entreprise un simple poseur.

On passe du **temps** avec la maquette. On a beaucoup parlé de maquette mais pas assez de **process**, ce qu'est le BIM. Car pour savoir communiquer et être interopérable, il faut s'organiser : qu'en est-il du **BIM manager** ?

- Effectivement c'est du temps passé, mais on met de l'intelligence sur le projet. Il est difficile de quantifier le surplus de temps nécessaire. François PELEGRIN juge que si l'on est déjà en 3D, c'est peu de temps en plus. Quant au **BIM manager**, Pierre MIT insiste sur le fait qu'il faut le voir comme **un aiguilleur, ce n'est pas un métier mais une fonction.**

Qui doit supporter les **coûts additionnels** engendrés par la mise en œuvre de cette nouvelle façon de travailler et de communiquer ?

- Il faut un débat : très certainement le **séquençage des honoraires** devrait changer et leur **répartition** aussi.

#### 4. L'actualité économique

---

Le président accueille et remercie **Loïc CHAPEAUX**, chef de la Division des Etudes Economiques de la FFB qui, fidèlement, tous les ans lors de l'Assemblée Générale de l'OGBTB, expose la situation économique et les perspectives du secteur du bâtiment. Comme chaque année, son exposé a réussi la gageure de retenir l'attention d'un auditoire pas forcément familiarisé avec l'économie au travers de graphiques, pourcentages et analyses comparatives en tout genre.

Concernant la situation actuelle, il en a rappelé le contexte général : forte divergence, en termes de performance, d'un pays ou d'un continent à l'autre. Certains tirés d'affaire comme les USA, mais beaucoup parmi les pays industrialisés, proches de la déflation, avec une croissance mondiale qui n'est plus tirée, comme dans le passé proche, par le commerce international.

Pour la France, on peut parler de stagnation. Donc on retiendra, pour conclure, un contexte macroéconomique « hésitant » (ni dynamisme, ni effondrement), mais qui bénéficie pour le moment de taux d'intérêt très bas. Ce qualificatif d'« hésitant » correspond aussi au contexte institutionnel.

Concernant l'évolution sur le long terme pour la France, Loïc CHAPEAUX évoque une situation en 2014 proche du plancher historique des années 1990/1995 avec environ 300.000 logements par an réalisés et un important « stock » de permis de construire disponibles en cas de reprise du fait de la prolongation des délais de validité.

## Bilan de l'année 2014

### Concernant le logement :

- Recul des autorisations de -5,1% sur le collectif et de -19,8% sur l'individuel (soit -12,6% au total).
- Recul des mises en chantier de -5,3% sur le collectif et de -18,7% sur l'individuel.

Par segments de marchés, on constate un petit effritement sur le locatif social et une stabilisation des stocks (finis ou en cours) en promotion immobilière. Quant à l'accession, elle se ressaisit, mais pas dans le neuf (perte de 100.000 logements sur l'année).

### Concernant le non résidentiel :

Même diagnostic que pour le logement : proche du point bas historique et important stock de permis de construire.

Soit par segment de marché :

- Un recul plus marqué dans les bâtiments administratifs et industriels, malgré des prévisions d'investissement en hausse pour l'industriel (qui ne correspond pas à celle des permis de construire) et un flux d'endettement lui aussi en hausse.

Au total, le recul est de l'ordre de -10%, mais la dégradation est moindre sur les derniers mois.

### Concernant l'amélioration-entretien :

Le recul (de l'ordre de -2%) est la conséquence de fluctuations de tous ordres : du taux de TVA qui a différé les travaux jusqu'à mars, puis de la loi ALUR qui a bloqué les travaux jusqu'en juin, et enfin, du crédit d'impôt annoncé, puis retardé à novembre.

Au global, le recul, tous secteurs confondus, s'établit en principe autour de -6%, mais ce chiffre interroge Loïc CHAPEAUX, parce qu'il ne correspond pas aux reculs, nettement moins marqués du chiffre d'affaires du secteur Matériaux et des carnets de commandes, ce qui l'amène à pondérer le recul seulement à -2,5%.

### Concernant l'évolution de l'appareil de production

Le recul est de -17.400 postes (soit -1,5% des effectifs).

Ce chiffre, là encore, diverge avec celui mesurant la baisse d'activité (-6%), si l'on y ajoute un relatif dynamisme à propos de créations d'entreprises équilibrant les défaillances, force est de constater que le secteur résiste ; mais cela se fait au détriment des prix et des délais de paiement, d'où une baisse des marges et de la rentabilité des entreprises.

### Perspectives pour 2015

Dans ce contexte de crise (la plus grave et la plus longue des 3 précédentes), se profilent quelques bonnes nouvelles :

- Le plan de relance annoncé le 29 avril devrait se confirmer avec, à la clef, 20.000 à 25.000 logements supplémentaires sur l'année.
- L'ouverture du PTZ dans l'ancien (accompagné de gros travaux).
- Les récentes mesures annoncées dans le cadre du Plan de Transition Énergétique (avec l'éco-conditionnalité confiée aux entreprises).

En revanche, les prévisions sont plus inquiétantes concernant les collectivités locales : entre le renouvellement des équipes municipales, la baisse des dotations et le manque de confiance, le gel des investissements risque d'être lourd, sans être pour autant catastrophique.

En conclusion, Loïc CHAPEAUX propose 3 scénarii à moyen terme.

Scénario « noir » : nouveau recul de l'activité avec l'effondrement de l'appareil de production.

Scénario « stabilisation progressive de l'activité » (le plus crédible) : plan de relance, mais une confiance non retrouvée, donc sans reprise de l'emploi.

Scénario « optimiste » : retour de la confiance. Stabilisation, puis rebond avec reprise se confirmant en 2016/2017.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

## 5. Assemblée Générale

---

Le nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée Générale étant supérieur au quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### 5.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2013

Le Président, Yves GENTHON, ouvre l'Assemblée Générale en demandant l'approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 24 octobre 2013, lequel est approuvé à l'unanimité des présents.

### 5.2 Accueil des nouveaux administrateurs

Le Président informe l'assemblée des changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'OGBTP et fait la présentation des nouveaux administrateurs. Il s'agit de :

**Cécile MAZAUD**, DG MAZAUD ENTREPRISE GENERALE proposée par l'Office départemental du Rhône, dont elle est présidente en remplacement de Bruno CURIS.

**Jean-Philippe TAMARELLE**, entrepreneur, proposé par la FFB en remplacement de Jérôme GUYARD. Jean-Pierre TAMARELLE est également appelé à siéger au Bureau.

**Yvon TIXIER**, architecte, ancien président de l'Office de Drôme-Ardèche, proposé par l'office de Drôme-Ardèche en remplacement de Norbert PEYRET.

### 5.3 Rapport d'activité

Le Président Yves GENTHON entame la présentation de son rapport d'activité en évoquant l'excellent climat dont jouit l'OGBTP et ses membres fondateurs que sont l'UNSFA et la FFB, mais aussi de ses autres partenaires (le CNOA en premier lieu, QUALIBAT, la SMABTP, la MAF, le CAH (Club de l'Amélioration de l'Habitat), le Forum NanoResp, etc...)

#### **Actions auprès des Offices Départementaux**

Après le bilan très positif de 2013 qui a vu la création de nouveaux offices dans le sud-ouest et en région PACA notamment, fruit de l'action opiniâtre de **Karine MILLET** et Paul-François LUCIANI, les relances faites par Karine MILLET au 1<sup>er</sup> trimestre de 2014 depuis l'Office de l'Indre-et-Loire pour la création d'un office dans le département limitrophe du Loir-et-Cher n'a pas encore débouché (les architectes ne s'y sont pas montrés très présents...). Même scénario depuis l'Office de Saône-et-Loire en direction de la Nièvre. Affaire à suivre, mais Karine MILLET n'entend pas baisser les bras.

D'autres déplacements ont eu lieu auprès des Offices départementaux, le dernier en date, le 7 octobre auprès de l'Office de Meurthe-et-Moselle a permis de mesurer le nouveau dynamisme de cet office.

## La charte

Cette charte, fruit d'une longue gestation de la part du Bureau et approuvé par le Conseil d'Administration de mai 2014, est présenté lors de cette Assemblée Générale sous forme d'un kakémono et fiche annexée au dossier à l'appui.

**Paul-François LUCIANI, promoteur de cette charte**, rappelle qu'elle se veut avant tout une base d'adhésion aux valeurs et aux engagements portés par l'OGBTP.

Il appartient à chaque office qui se reconnaît dans cette charte, d'engager un protocole de signature en y associant ses partenaires.

## Le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi »

Yves GENTHON dévoile à l'assemblée l'aboutissement du projet de dématérialisation de ce guide, résultat d'un partenariat associant la FFB, le CNOA, la SMABTP (par le biais de sa fondation Excellence SMA) et la MAF.

Il en rappelle les principaux objectifs :

- Une mise à disposition, par téléchargement gratuit pour tous les bénéficiaires ou adhérents de ces divers organismes (à partir de leur site respectif).
- Un financement pérennisé pour l'OGBTP.
- Une possibilité d'enrichissement de ce guide par l'apport de ces partenaires à travers un Comité de suivi.

Ouvert à tous (pour peu qu'ils soient professionnels et membres de ces divers organismes), le téléchargement s'effectuera par un code d'accès depuis l'adresse du site [www.ogbtp.com](http://www.ogbtp.com).

La prochaine version de ce guide dématérialisé devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. Elle intégrera les dernières réglementations, dont celles contenues dans la loi Pinel.

Parmi les points soulevés suite à cette présentation:

- L'éventualité, évoqué par Jean-François QUELDERIE, de développer, également, un partenariat avec les écoles d'architecture dans le cadre du cycle de formation dit d'habilitation à la maîtrise d'œuvre (HMNOP).
- La question, posée par Frédéric DENISART (délégué du CNOA auprès de l'OGBTP), sur le cas des architectes salariés et néanmoins inscrits à l'Ordre concernant l'accès au téléchargement.

## Les « Cahiers de l'OGBTP »

Daniel SEMELET rappelle à ce sujet l'intérêt et la portée de ce support de communication, qui en est maintenant à la 4<sup>ème</sup> édition, s'agissant d'une « vitrine » qui permet d'éditer, en particulier, tous les documents utiles issus du travail du Comité technique, mais aussi des Offices départementaux.

## Le Comité Technique

Jean-Pierre ANQUETIL revient brièvement sur les missions du Comité technique :

- Le recensement des travaux techniques effectués par les Offices départementaux, d'où l'importance pour ces derniers de communiquer leurs comptes rendus à l'OGBTP.
- La rédaction de documents de synthèse.

Les fiches dites de « dysfonctionnement » (dans les dossiers de consultation des entreprises notamment – voir dossiers de la présente AG) en sont l'illustration.

3 travaux sont en cours d'arbitrage par le Comité technique :

- Le dossier d'exécution de l'entreprise,
- Le quantitatif,
- Les bonnes pratiques.

## **Le site**

Objet d'une attention particulière de la part du Bureau et sous la houlette de Cédric LECOMTE, ce site devient peu à peu un outil de communication réellement « professionnel ». Sa présentation et ses facilités d'utilisation se sont nettement améliorées.

Ce site contient, rappelons-le, l'ensemble des documents produits par l'OGBTP, dont les thèmes techniques et les divers comptes rendus. Pour accéder à ces derniers, le code d'accès est le suivant : docs@ogbtp.

Il est fortement recommandé aux membres de l'OGBTP d'aller le plus souvent possible sur ce site et d'en faire la publicité pour que les travaux de l'OGBTP profitent au plus grand nombre.

## **La médiation-conciliation**

Paul-François LUCIANI rappelant au passage qu'il s'agit là d'une mission encore trop méconnue des offices, propose une prochaine formation à la médiation/conciliation courant 2015.

Il insiste, une nouvelle fois sur cette recommandation de l'OGBTP pour préférer la médiation/conciliation dans les offices et laisser l'arbitrage aux professionnels (avocats).

## **Le Forum NanoResp**

L'OGBTP s'implique depuis quelques années dans la réflexion sur les nanomatériaux. Il a ainsi accompagné l'association Vivagora dans la démarche COEXNANO. En 2014, l'OGBTP, délégué par l'UNSA et la FFB, a intégré le Comité de pilotage du **forum NanoResp**. 3 forums ont déjà eu lieu permettant de réunir acteurs et consommateurs confrontés à l'utilisation des nanoparticules.

Jean-Pierre ANQUETIL, qui y assure la représentation de l'OGBTP, évoque à ce sujet l'extrême prudence qui préside dans ce forum face aux risques d'exposition aux produits qu'il est impossible de mesurer et surtout l'absence d'information des professionnels concernés par leur utilisation.

## **La contrefaçon : OCTIME**

En complément d'une enquête qu'il a diligentée sur les matériaux et matériels contrefaits, l'OCTIME (Observatoire Contre les Trafics Illicites de Matériaux et d'Équipements) a élaboré un questionnaire que l'OGBTP a diffusé auprès de ses membres (cf. dossier).

Paul-François LUCIANI rappelle le chiffre effarant de 1 milliard d'euros par an de chiffre d'affaires généré par la contrefaçon et le fait que bon nombre de professionnels, à commencer par la maîtrise d'œuvre, ignore les contours et l'importance d'une contrefaçon qui impacte essentiellement les entreprises d'électricité, de couvertures et plomberies sanitaires, d'autant plus lorsque les marchés sont tendus, comme c'est le cas en ce moment.

★ ★ ★

Aucune observation n'étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

**L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 octobre 2014, approuve le rapport d'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2013.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

## **5.4 Rapport Financier**

Ce volet financier, rapporté par Jean-Claude LACAN (voir fiche dans le dossier de l'AG) fait l'objet du commentaire suivant :

**Exercice 2013** : équilibre avec une augmentation de 15% des frais de fonctionnement (participation aux Conseil d'Administration et Assemblée Générale) compensée par une subvention exceptionnelle de la FFB.

**Exercice 2014** : résultat positif obtenu par une baisse des charges (fonctionnement) et des recettes nouvelles générées par le partenariat autour de la dématérialisation du Guide.

**Exercice 2015** : prévu à l'équilibre sur les bases de celui de 2014.

Aucune observation n'étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

**L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 30 octobre 2014 :**

- **approuve les comptes sociaux de l'exercice 2013 clos le 31 décembre 2013**
- **donne quitus pour la gestion de l'exercice 2014**
- **accepte en l'état le budget prévisionnel 2015 présenté**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président Yves GENTHON lève la séance en remerciant les participants et en les conviant à la prochaine **Assemblée Générale en date du 22 octobre 2015**.

# Assemblée Générale ordinaire du jeudi 30 octobre 2014

## Liste de présence

### Administrateurs :

Yves GENTHON, Président - Paul-François LUCIANI, Vice-président - Jean-Claude LACAN, Trésorier et Pt Office Hérault – Martine LIEN-BOWANTZ - Karine MILLET, Jean-Pierre ANQUETIL - François CHEVALLEREAU, Pt Office Deux-Sèvres – Cédric LECOMTE - Jean-François QUELDERIE - Gilbert RAMUS – Bertrand SABLIER - Daniel SEMELET - Philippe SERVALLI – Jean-Philippe TAMARELLE - Yves TOULET.

### Offices départementaux :

Jacques BELLOCQ (Pt Office des **Landes**) - Julien BIGANZOLI (Pt **Meurthe et Moselle**) – Jean-Côme CHILOU (Pt Office du **Calvados**) - Jean-Louis DELAROUX (Pt Office de la **Sarthe**) - Sylvain GAUCHERY (Pt Office du **Cher**, architecte) - Lionel VIE (Pt Office **Maine-et-Loire**) - Philippe JAMBRESIC (Pt Office de la **Loire**) – Jean-Michel LAVEDRINE (Pt Office du **Var**) - Cécile MAZAUD (Pte Office du **Rhône**) - Jean-Claude MICHEL (Pt Office de **Drôme-Ardèche**) - Jean-Claude SEGAUD (Pt Office **Puy de Dôme**) - Jean-Louis BROITMAN (Vice-Pt Office des Landes) – Daniel COGNAULT (Vice-Pt Office du Rhône) – Xavier BERNARD (Office de Seine-et-Marne) - Laure-Anne GEOFFROY (Office de la Marne) – Jean-Pierre RENAUD (Office des Deux-Sèvres) - Régis ROUSSEAU (Vice-Pt Office du Maine-et-Loire) – Philippe SIMON (Office de Seine-Maritime) – Valérie VILLENEUVE (Office des Deux-Sèvres).

### Etaient représentés :

*Martial GORJUX (Administrateur) - José GROLLEAU (Administrateur)*

### Participaient également :

Jacques LETORT, Vice-Président Fédération Française du Bâtiment (FFB) - Marie-Françoise MANIERE, Présidente de l'UNSA  
Olivier CELNIK - Loïc CHAPEAUX, FFB - Dominique CHARTIER, MAF – Hippolyte DUMEZIL, MAF – Robert DAUSSY, CAH – Frédéric DENISART, CNOA – Julien DUBOIS, Cabinet géomètre Bloy – Vincent GIRAUDEAUX, FAP – Carine JANOT-FORESTIER, OPPBTP – Pierre LARUAZ, ISORE – Anne MANIER, ISORE – Pierre MIT, UNTEC – Christiane MUGNIER, AMO – François PELLEGRIN, UNSFA – Ubald SILVESTRI, CAH – François VAN ALDER.

### Etaient excusés :

Administrateurs : Louis BESSARD, Pt Office Saône et Loire – Roger AUBERT - Michel MARCONNET - Alain MAUGARD - Alain PIQUET, Pt Calvados - Luc ZAVARONI.

Présidents et membres d'offices : Alain BARODINE (Pt de l'Office du Loiret, architecte) – Jean-Pierre BOSQUET (Pt Office de l'Yonne) – Jean-Marc BOUISSE (Pt Office du Vaucluse) - Patrick BRIENNE (Pt Office du Nord-Pas de Calais) - Alain DE LA PERSONNE (Pt Office des Vosges) – Barthélémy DUMONS (Pt Office de l'Ariège) – Isabelle FAUPIN (Pte Office de la Marne) – Marc FLEUTELOT (Pt Office de la Côte d'Or) – Frédéric GAU (Pt Office de l'Eure-et-Loir) - Jacques HINTERLANG (Pt Office de la Seine-et-Marne) – Louis KIEKEN (Pt Office du Tarn-et-Garonne) - Marc LE CHEVALIER (Pt Office de la Seine-Maritime) – Sylviane NOVOA (Pte Office de la Haute-Savoie) - Gilles PEILLON (Pt Office de l'Ain) – Francine PICHOT (Pt Office des Pyrénées Atlantiques) – François POIRIER-BORDAGE (Pt Office de la Charente) – Stéphane POLLIER (Pt Office de l'Isère) - Pierre PONZETTO (Pt Office des Bouches-du-Rhône) - Bertrand POURRIER (Pt Office de la Charente-Maritime) – Patrick RAMÉ (Pt Office du Val d'Oise) – François SIMONET (Pt Office de la Moselle) - Jean-Marc THIZY (Pt Office de la Loire-Atlantique) - Patrick VALLOGIA (Pt Office des Ardennes).